



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de la mer et des transports

Demande de duplicata d'un titre de conduite des bateaux de plaisance à moteur

Avant de remplir cette demande, lire attentivement les informations au verso



N° 14679*01

Arrêté du 28 septembre 2007 modifié (art.23)

Identification du demandeur

Madame

Monsieur

Nom de famille

Nom d'usage

Prénoms

Né(e) le

A

Nationalité

Adresse complète :

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Téléphone

Courriel

Identification du permis

Permis mer

Catégorie du permis

Numéro du permis

Délivré le

Centre d'examen

Permis fluvial

Catégorie du permis

Numéro du permis

Délivré le

Centre d'examen

A défaut, autres renseignements permettant d'identifier votre permis (ex : numéro du permis d'une personne l'ayant passé avec vous ou date ou lieu d'examen, ou pour les femmes, le nom déclaré lors de l'inscription, etc.).

Pour les permis ne figurant pas dans la base informatique « permis », seules les références des titres ayant les prérogatives les plus élevées sont éditées.

Je soussigné(e), déclare sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

le,

Signature

Timbre fiscal correspondant
au droit de délivrance
70€

DEMANDE DE DUPLICATA D'UN TITRE DE CONDUITE DES BATEAUX DE PLAISANCE A MOTEUR

Afin de faciliter les recherches et de localiser votre permis tout en limitant le risque d'erreur, il convient d'identifier avec précision le permis dont vous êtes titulaire. En effet, selon la date de son obtention et sa dénomination, les prérogatives et le format (taille, couleur) du permis sont différents.

IDENTIFICATION D'UN PERMIS MER

Avant le 15 mars 1966 : Permis de conduire les moteurs

➔ de couleur rouge, deux volets et reconnu équivalent à l'extension « hauturière » actuelle.

Du 15 mars 1966 au 31 décembre 1992 : Permis A, B ou C

➔ de couleur orange clair ou foncé, à trois volets.

Du 1er janvier 1993 au 31 décembre 2007 : Carte mer, permis mer, permis mer côtier ou hauturier

➔ titre de couleur blanche, plastifié.

Depuis le 1er janvier 2008 : Option « côtière » ou extension « hauturière »

➔ de couleur bleu clair à 3 volets, plastifié.

IDENTIFICATION D' UN PERMIS FLUVIAL

Avant le 1er janvier 1991: Permis de conduire eaux intérieures

➔ de couleur (bleu ou vert), deux volets et reconnu équivalent au certificat de capacité C et S

Du 1er juillet 1991 au 31 décembre 2007 : Certificat de capacité C, S ou PP

➔ de couleur rose, 2 volets.

Depuis le 1er janvier 2008 : Option « eaux intérieures » ou extension « grande plaisance eaux intérieures »

➔ de couleur bleu clair à 3 volets, plastifié.

OU ADRESSER VOTRE DEMANDE

Quel(s) que soit(ent) le ou les duplicata de permis demandés, le lieu où vous avez passé votre permis et le service qui vous a délivré votre ou vos titres, vous devez vous adresser au service instructeur dont relève votre domicile.

↪ **Pour les départements littoraux :** La direction départementale des affaires maritimes

↪ **Pour les départements non littoraux :**

<i>Départements</i>	<i>Service instructeur</i>
16, 23, 36, 37, 41, 49, 53, 72, 79, 86, 87	DDE Loire Atlantique
01, 03, 04, 05, 07, 21, 25, 26, 38, 39, 42, 43, 63, 69, 70, 71, 73, 74, 84	SN Rhône-Saône
02, 08, 60	SN Nord - Pas-de-Calais
10, 18, 28, 45, 51, 58, 61, 75, 77, 78, 89, 91, 92, 93, 94, 95	SN Seine
52, 54, 55, 57, 67, 68, 88, 90	SN Strasbourg
09, 12, 15, 19, 24, 31, 32, 46, 47, 48, 65, 81, 82	SN Toulouse

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DUPLICATA

- La présente demande datée et signée ;
- Une déclaration officielle de vol établie au commissariat ou à la gendarmerie ou en cas de perte, une déclaration officielle de perte établie au commissariat ou à la gendarmerie ;
- Timbre fiscal correspondant au droit de délivrance ;
- Une photocopie d'une pièce d'identité ;
- Une photographie d'identité récente en couleurs ;
- Eventuellement, les originaux de tous les autres titres détenus ;
- Le cas échéant, pour faciliter les recherches, et si le titulaire en dispose, joindre une photocopie du ou des titre(s) demandés ;
- Pour un demandeur résidant à l'étranger, une enveloppe suffisamment affranchie, à son adresse.

Si une facture vous est nécessaire pour une éventuelle déclaration auprès de votre assurance, vous devez demander le justificatif au moment de l'achat de vos timbres fiscaux.

Services instructeurs compétents pour renseigner sur

le permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur (maritime ou fluvial)

Service navigation de la Seine 24, quai d'Austerlitz 75013 PARIS Tél : 01 44 06 19 62 SN-Seine@developpement-durable.gouv.fr	Aube (10), Cher (18), , Eure-et Loire (28), Loiret (45), Marne (51), Nièvre (58), Orne (61), Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Yonne (89), Essonne (91), Hauts-de-seine (92), Seine-saint-Denis(93), Val-de-marne (94), Val-d'Oise (95)
Service navigation Rhône-Saône 2, rue de la quarantaine 69321 LYON cedex 05 Tél : 04 72 56 59 29 SN-Rhone-Saone@developpement-durable.gouv.fr	Ain (01), Allier(03), Alpes de Haute Provence (04) Hautes-Alpes (05), Ardèche (07), Côte-d'or (21), Doubs (25), Drôme (26), Isère (38), Jura (39), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63), Rhône (69), Haute-Saône (70), Saône-et Loire (71), Savoie (73), Haute-Savoie (74), Vaucluse (84)
Service navigation de Strasbourg Cité administrative 14, rue du Maréchal Juin 67084 STRASBOURG Tél : 03 88 76 79 32 SN-Strasbourg@developpement-durable.gouv.fr	Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68), Vosges (88), Territoire de Belfort (90)
Service navigation du Nord-Pas-de-Calais Bureau des affaires fluviales 123 rue de Roubaix BP 20839 59500 DOUAI Tél : 03 27 94 55 60 SN-Nord-PdC@developpement-durable.gouv.fr	Aisne (02), Ardennes (08), Oise (60)
Service navigation de Toulouse 2, port Saint-Étienne BP 7204 31073 TOULOUSE cedex 7 Tél : 05 61 36 24 24 SN-Toulouse@developpement-durable.gouv.fr	Ariège (09), Aveyron (12), Cantal (15), Corrèze (19), Dordogne (24), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Lot-et-Garonne (47), Lozère (48), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)
DDTM de Loire Atlantique Délégation à la mer et au littoral 10 Bd Gaston serpette 44000 NANTES Tél : 02 40 67 26 26 ddtm-dml@loire-atlantique.gouv.fr	Charente (16), Creuse (23), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loir-et-Cher (41), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Deux-sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)